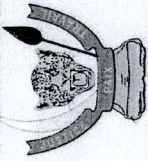


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 073/2023

A LA SOCIETE CONGO MOTORS

Après avoir reçu le contrat N° 02/2022, conclu avec le Ministère de l'Agriculture, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-neuf, trente centimes (USD 1 987 229,30) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains treize mille neuf cent dix, soixante-un centimes (USD 13 910,61).

Fait à Kinshasa, le 23/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i

